

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 49

N°189

En exercice : 49

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 32

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 NOVEMBRE 2019

L'AN deux mille dix neuf, le 20 novembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 14 novembre 2019, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MONINO Jean-François, GRARE Laurence, BENKHELOUF Boualem, KOUAME Akoua Marie, CHOUDER Fethi, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjoints au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, DUCATTEAU Sylvie, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AÏT-BOUALI Omar, LENZI Ling, BIDAL Damien, ALI CHERIF Arab, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, KADDOURI Nourredine, ZORGANI Mourad, SANON Guillaume, VANNIER Jean-Yves, RACHEDI Hakim, ALVES Presilya.

Excusés : KARROUMI Sofienne , TLILI Mohamed Fathi , KAMALA Kilani , AISSAOUI Djamila .

Représentés par :

Madame Danielle MARINO

Monsieur Jean-Jacques KARMAN

Monsieur Lionel DONNET

Monsieur Eric PLEE

Madame Alice FAGARD

Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI

Madame Hana RABAH

Madame Mériem DERKAOUI

Monsieur Rachid ZAÏRI

Monsieur Daniel GARNIER

Madame Nadia LENOURY

Monsieur Damien BIDAL

Secrétaire de séance : Roland CECCOTTI-RICCI

Direction Générale Adjointe Ressources/ Direction Achats et
Commande Publique/Commande Publique

OBJET : Convention de mandat entre la Ville d'Aubervilliers et la société publique locale (SPL) Plaine Commune Développement pour l'aménagement intérieur et extérieur de la crèche du Fort d'Aubervilliers. Approbation du projet de convention.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L2511-3 du Code de la commande publique ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Société publique Locale Plaine Commune développement en date du 25 septembre 2012 ;

Vu le projet de convention de mandat ;

Vu le budget communal ;

Considérant le souhait de la Ville d'Aubervilliers de développer une structure de 60 berceaux pour les secteurs Jean Jaurès et cœur de Fort et d'y réaliser des aménagements intérieurs et extérieurs ;

Considérant le financement par la ZAC de la réalisation de la coque et des aménagements nécessaires ;

Considérant que, dans ce cadre, la Ville souhaite donner mandat à la Société publique locale Plaine Commune Développement qui accepte de faire réaliser, au nom et pour le compte de la collectivité et sous son contrôle, les travaux et les prestations nécessaires à cette opération ;

Considérant qu'il y a lieu, pour ce faire, d'établir une convention de mandat entre la Ville et la Société publique locale Plaine Commune Développement ;

Adoption à l'unanimité par 35 pour, 3 ne prennent pas part au vote(Mériem DERKAOUI, Jean-François MONINO, Pascal BEAUDET)

DELIBERE :

APPROUVE le projet de convention de mandat entre la Ville d'Aubervilliers et la Société publique locale Plaine Commune Développement relative à l'aménagement intérieur et extérieur de la crèche du Fort d'Aubervilliers pour une durée prévisionnelle de 50 mois.

AUTORISE Madame la Maire à signer la convention liée à cette opération ainsi que toutes pièces et documents pouvant s'y rapporter.

DIT QUE la rémunération du mandataire est de 143 060 € HT.

Reçu en préfecture le : 22/11/19

Publié le : 22/11/19

Certifié exécutoire : 22/11/19

La Maire,

Mériem DERKAOUI



